

Les seuils de pauvreté en France

24 octobre 2018



En France, selon le seuil de pauvreté adopté, un individu est considéré comme pauvre quand ses revenus mensuels sont inférieurs à 855 euros (seuil à 50 % du revenu médian) ou à 1 026 euros (seuil à 60 %).

n individu est considéré comme pauvre quand ses revenus mensuels sont inférieurs soit à 855 euros, soit à 1 026 euros (Insee, données 2016), selon la définition de la pauvreté utilisée (respectivement au seuil à 50 % et à 60 % du niveau de vie médian). Ces revenus sont mesurés après impôts et prestations sociales. Entre 2009 et 2014, le seuil de pauvreté a diminué du fait de la baisse du niveau de vie médian [1]. Le seuil à 60 % a perdu 15 euros et le seuil à 50 %, 12 euros. Après cinq années de baisse (2008-2013), les seuils de pauvreté se redressent de quelques euros par mois en 2015 et 2016, pour retrouver leur niveau de 2009.

[...]

Lire aussi : [Les seuils de pauvreté en France](#)

- [Emplacement : ré-agir ensemble > Solidarités > Actualités partenaires >](#)
- Adresse de cet article :
<https://solidaires.org/Les-seuils-de-pauvrete-en-France-13696>